



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

1/12  
Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** K-OTHRINE FLOW 7,5  
**Code du produit (UVP)** 06537138

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer S.A.S.  
Bayer Environmental Science  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France  
**Service responsable** E-mail : fds-france@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** +33(0)4.72.85.25.25  
**Numéro INRS** +33(0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.



**Mention d'avertissement:** Attention



**K-OTHRINE FLOW 7,5**

Version 8 / F  
102000012401

2/12  
Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

**Mentions de danger**

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
 EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**2.3 Autres dangers**

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)  
Deltaméthrine 7,5 g/l

**Composants dangereux**

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 3, H301	0,73
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-0003	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400	> 0,005 – < 0,05
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0,0002 – < 0,0015

**Information supplémentaire**

Deltaméthrine	52918-63-5	Facteur M: 1.000.000 (acute), 1.000.000 (chronic)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-	55965-84-9	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

3/12

Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

2H-isothiazol-3-one ; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		
--	--	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Local.: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux, Éternuement  Systémique : Sensation de gêne dans la poitrine, tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie, Vertiges
------------------	--

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.
----------------	---



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

4/12

Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

<b>Traitement</b>	<p>Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital. Contre-indication : atropine. Contre-indication : dérivés d'Adrénaline. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.</p> <p>En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E.</p>
-------------------	--

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

5/12

Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

<b>Conseils supplémentaires</b>	Vérifier également l'existence de procédures internes au site.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Deltaméthrine	52918-63-5	0,01 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

6/12  
Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.								
<b>Protection des mains</b>	<p>Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.</p> <p>Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.</p> <table><tr><td>Type de matière</td><td>Caoutchouc nitrile</td></tr><tr><td>Taux de perméabilité</td><td>&gt; 480 min</td></tr><tr><td>Épaisseur du gant</td><td>&gt; 0,4 mm</td></tr><tr><td>Norme</td><td>Gants de protection conformes à EN 374.</td></tr></table>	Type de matière	Caoutchouc nitrile	Taux de perméabilité	> 480 min	Épaisseur du gant	> 0,4 mm	Norme	Gants de protection conformes à EN 374.
Type de matière	Caoutchouc nitrile								
Taux de perméabilité	> 480 min								
Épaisseur du gant	> 0,4 mm								
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.								
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).								
<b>Protection de la peau et du corps</b>	<p>Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.</p> <p>En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.</p> <p>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.</p>								

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	suspension
<b>Couleur</b>	blanc à beige clair
<b>pH</b>	3,0 - 7,0 (100 %) (23 °C)
<b>Point d'éclair</b>	Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 495 °C
<b>Densité</b>	env. 1,03 g/cm <sup>3</sup> ( 20 °C)
<b>Hydrosolubilité</b>	miscible



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

7/12  
Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Deltaméthrine: log Pow: 6,4 (25 °C)
<b>Tension superficielle</b>	32 mN/m ( 25 °C)
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 15.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (Rat) > 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Concentration atmosphérique maximale atteinte.  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 10.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau (Lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'irritation des yeux (Lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non sensibilisant. (Souris)  
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**



## **K-OTHRINE FLOW 7,5**

Version 8 / F  
102000012401

8/12

Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

Deltaméthrine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par : une hyperactivité passagère associée à la neurotoxicité des pyréthroides.

### **Evaluation de la mutagénèse**

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### **Evaluation de la cancérogénicité**

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### **Evaluation de la toxicité pour la reproduction**

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### **Evaluation de la toxicité pour le développement**

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Deltaméthrine sont liés à la toxicité maternelle.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information supplémentaire**

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

---

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,15 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0,0131 µg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (Algues) > 9,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradabilité** Deltaméthrine:  
Pas rapidement biodégradable



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

9/12

Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

**Koc** Deltaméthrine: Koc: 10240000

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Deltaméthrine: Facteur de bioconcentration (FBC) 1.400  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Deltaméthrine: Immobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Deltaméthrine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

---

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés** Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.  
Maintenir les produits biocides dans leurs emballages d'origine.  
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.  
Les emballages contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.  
Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et conformément à la réglementation nationale et régionale.

**Code d'élimination des déchets** **20 01 19\*** pesticides  
**15 01 10\*** emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU

**3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(DELTAMETHRINE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

10/12  
Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION )
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

---



## K-OTHRINE FLOW 7,5

Version 8 / F  
102000012401

11/12  
Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cix	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies



## **K-OTHRINE FLOW 7,5**

Version 8 / F  
102000012401

12/12

Date de révision: 28.03.2019  
Date d'impression: 28.03.2019

OMS Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.